

# LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 262 Décembre 2023- Trentième année

## *Le combat de l'avenir*

### SOMMAIRE

- |  |         |
|--|---------|
| -Allocution du 11 novembre 2023 ... Jacques MYARD  | page 2  |
| -Ode à l'art et à la culture, de Victor Hugo à André Malraux ... Christine ALFARGE           | page 4  |
| -Immigration : élément déterminant de notre population ....Paul Kloboukoff                   | page 6  |
| -LE COLONEL PASSY. LE MAÎTRE ESPION DU GÉNÉRAL DE GAULLE ... Sébastien ALBERTELLI            | page 8  |
| -DONNER LA PAROLE AU PEUPLE SOUVERAIN EST L'UN DES SOCLES DE LA CONSTITUTION. Yves de GAULLE | page 9  |
| - 60ème anniversaire de l'Ordre national du Mérite   | page 11 |
| - EXPOSITION "ROBERT DOISNEAU L'ESPRIT DE RÉSISTANCE   | page 12 |







## Allocution du 11 novembre 2023

Par Jacques MYARD,

**E**n août, le mois des moissons, dans la jeunesse du siècle, ils sont partis la fleur au fusil, certains de revenir pour Noël.

La guerre est là, elle ne fut ni fraîche ni joyeuse, mais longue, terrible, meurtrière.  
Elle faucha la jeunesse française, anglaise et allemande

Elle bouleversera la carte politique du monde  
Elle fit périr les empires européens, la Russie des **Romanov**, l'Autriche Hongrie des **Habsbourg**, la Sublime-porte des **Ottomans**, le Reich du kaiser des **Hohenzollern**.

Les Nations d'Europe sont entrées en guerre presque avec volupté.  
Les états-majors voulaient en finir, les tensions montaient inexorablement depuis des années les futurs belligérants semblaient se mesurer avant d'en découdre.

-1904 1905 crise de **Tanger** née de la révolte franco-allemande pour le Maroc

-en 1906 la France obtient à **Algésiras** des droits particuliers au royaume chérifien

-avril 1911 à la suite d'un coup d'Etat contre le sultan, l'Allemagne envoie à **Agadir** la canonnière Panther.

**Caillaux**, président du conseil négocie en secret avec les Allemands

-novembre 1911 la France cède une partie du territoire du Congo français et du Cameroun et obtient une entière liberté au Maroc.

-octobre 1912 première guerre balkanique contre les **Ottomans**.

-juin-juillet 1913 deuxième guerre balkanique contre les **Ottomans**.

-28 juin 1914 **Gavrilo Princip**, nationaliste serbe, assassine le prince-héritier des Habsbourg l'archiduc **François Ferdinand à Sarajevo**

Les vieilles Nations européennes courent à la guerre

L'engrenage implacable des alliances se met en branle

•la triple-alliance, l'Allemagne, l'Autriche Hongrie et en théorie l'Italie - Rome resta neutre à ce stade

•la triple entente, la France, l'Angleterre et la Russie,

ce jeu des alliances entraîne toute l'Europe et au-delà dans un cataclysme effroyable, 4 années, 3 mois et 14 jours de guerre,

La guerre fraîche et joyeuse d'où l'on devait revenir à Noël faucha avec une folle ivresse la fleur de la jeunesse dans un brasier apocalyptique, de boue, d'obus et de chair.

Le mégaphone crie

« Allongez le tir

Allongez le tir, amour de vos batteries

Douille éclatante des obus de 75

Carillonnez pieusement »

**Guillaume Apollinaire, Fusée**

« L'obus tomba à peut-être à 100 m loin de nous, un petit éclat à peine gros comme un grain de maïs vint le frapper au front,

Le sang jaillit aussitôt,

Il eut la force de me dire,

« Arrête-moi le sang et tu écriras à ma femme que je suis gravement blessé »

Ce furent ses dernières paroles, son dernier soupir

**Joseph Gilles, le 26 mai 1916**



4 années de guerre,

4 années de créativité mortifère au service des dieux destructeurs de l'univers œuvrant ensemble dans « un commun désastre » **Lucain, La Pharsale**

-l'aviation fait des progrès fulgurants elle devient une arme de guerre avec des ingénieurs célèbres

**Marcel-Ferdinand Bloch ( Marcel Dassault), Henri Potez, Louis Coroller, Louis-Charles Breguet**

Une arme de guerre servie par des pilotes intrépides

**Georges Guynemer, René Fonck, Charles Nungesser,**

**-James Mc Cudden** de la Royal Air Force

Sans oublier du côté allemand

**-Manfred von Richthofen**, le baron rouge, mort le 21 avril 1918 à Vaux-sur-Somme ; les alliés lui rendent les honneurs militaires.

Le général **Estienne** est le père du char Schneider réalisé au Creusot

Puis c'est le char léger Renault, le char FT 17,

C'est ce char qui, le 18 juillet 1918, engagé dans la contre-offensive alliée provoque la défaite du Reich de Guillaume II.

Le 22 avril 1915, lors d'une attaque, l'armée allemande utilise des gaz à **Ypres** en Belgique

« Le nuage s'avancait vers nous poussé par le vent. Presque aussitôt, nous avons été littéralement suffoqués » un soldat français

L'attaque d'Ypres a été supervisée par **Fritz Haber**, chimiste allemand.

Comble de l'ironie, il reçut le prix Nobel de chimie en novembre 1919 (au titre du prix de 1918) pour ses travaux sur la synthèse de l'ammoniac ;

après la guerre il dirige l'équipe qui mit au point le zyklon B ...triste sire.

La 3e conférence de Genève en 1925 proscrit l'utilisation militaire de gaz asphyxiant ou toxique en vain. Le Japon utilise le gaz moutarde contre la Chine en 1941

Poilus ou officiers,

paysans ou ouvriers,

instituteurs ou écrivains,

prêtres ou libres penseurs,

catholiques ou juifs,

« Mon général,

Je demande à passer dans l'infanterie pour des motifs d'ordre personnel

Je suis d'une famille israélite naturalisée française

Mes aïeux en acceptant l'hospitalité de la France ont contracté une dette sévère j'ai un double devoir à accomplir

-celui de Français d'abord

-celui de nouveau Français ensuite

Ma place est là où les risques sont les plus nombreux »

**Henri Lange ,**



ils ont tout donné à la patrie en danger, leur jeunesse, leur enthousiasme,  
ils ont tout donné jusqu'au sacrifice suprême,  
- 1,4 million de soldats français sont tombés au champ d'honneur  
- 900 jeunes français sont tués chaque jour  
- 1,1 million sont blessés, invalides  
- 300 000 gueules cassées en Europe dont 15 000 en France.

Ils portent à jamais le visage de la guerre  
« Ce sont les blessés de la trogne,  
du Val-de-grâce, joyeux fous.  
Riant de leur sort sans vergogne  
Ce sont les blessés de la trogne  
Revenant du monde où l'on cogne »

**François Olier**

En dépit de toutes ces souffrances, **Guillaume Apollinaire** chante son amour à Madeleine  
« Ô Madeleine,  
Je t'aime avec délice  
Si je songe à tes yeux, je songe aux sources fraîches  
Si je songe à tes seins le Paraquet descend  
O double colombes de ta poitrine  
Et vient délier ma langue de poète »  
L'Amour plus fort que la mort,

15 juillet 1918, l'Allemagne lance une ultime offensive près de Reims. **Ludendorff** sait qu'il doit rapidement lancer son offensive qu'il dénomme « Friedensturm », la bataille pour la paix. Il attaque par surprise en Champagne sur la Marne.

Les Français, par un coup de main, ont connaissance de la date et de l'heure de l'offensive,  
Le général **Gouraud** fait évacuer la première ligne française.

A 4h15 les Allemands se lancent à l'assaut mais épuisés ils sont arrêtés sur la 2e ligne française puissamment fortifiée, Ludendorff sait qu'il est tenu en échec et ne prendra pas Reims.  
18 juillet les Français, avec la 10e armée de **Mangin** attaque à Villers-Cotterêts, pour la première fois, ils utilisent en masse les chars Renault FT 17 et 1500 avions.

Le 21 juillet Château-Thierry est libéré, la seconde bataille de la Marne s'achève  
Le 6 août **Foch** est aussitôt récompensé par le bâton de maréchal.  
Le 8 août offensive franco-américaine vers Montdidier, nouveau revers pour les Allemands .

« Le 8 août est le jour de deuil de l'armée allemande » **Ludendorff**.

Le 13 août il fait comprendre au gouvernement et à l'empereur Guillaume II qu'il faut demander l'armistice.  
Le 9 novembre 1918 **Guillaume II** abdique.

Le 11 novembre 1918 à 5h20 du matin, **Matthias Erzberger**, un civil plénipotentiaire allemand, signe l'armistice.  
**Matthias Erzberger** tenta pendant 3 heures de négocier des assouplissements aux conditions d'armistice,  
**Foch** ne céda en rien aux demandes allemandes.  
Les combats cessent à 11h00 sur tout le front.  
*Trompettes*  
*Cessez-le-feu* <https://music.apple.com/fr/song/cessez-le-feu-clairon/291301064>

La France est vainqueur.  
« Trop de morts dorment sous la terre pour que j'ai le cœur d'un vainqueur »  
La France vainqueur retrouve les départements d'Alsace et de Lorraine.  
Les députés alsaciens et lorrains prennent leur place à la chambre aux premiers rangs de l'hémicycle où ils continuent de siéger aujourd'hui.

Leurs pères, députés protestataires en 1874, au Reichstag à Berlin, s'expriment en français pour dénoncer le diktat du traité de Francfort imposé par le Reich prussien de **Bismarck**.

La France vainqueur, son territoire occupé par les Allemands est dévasté  
Ses monuments pris systématiquement sous le feu de l'artillerie allemande,  
la cathédrale de Reims dès 1914 est bombardée - elle reçut plus de 350 obus.

Lors de leur retraite sur la **ligne Hindenburg** les Allemands s'acharnent, ils détruisent  
-le château de **Concy**, superbe édifice du 13e siècle avec son donjon de 65 mètres  
-les usines, 20 000 établissements industriels  
-200 000 exploitations agricoles, 3 millions d'hectares  
Ces destructions massives justifient l'article 231 du traité de Versailles, partie VIII, intitulée « Réparation » dont les nazis se sont emparés pour en manipuler le sens. Sur les 132 milliards or prévus, l'Allemagne n'en paya que 20 milliards

Exsangue, défaite militairement, contrainte de demander l'armistice  
Le haut commandement allemand affirme dans son communiqué du 11 novembre :

« Les soldats reviennent invaincus du champ de bataille »  
En décembre 1918, le nouveau chancelier de la République de Weimar **Friedrich Ebert**, lors d'un défilé à Berlin d'une dizaine de divisions, souligne dans son discours l'invincibilité de l'Allemagne :

« Je vous salue soldat... aucun ennemi ne vous a vaincu »  
Soldats allemands invaincus mais trahis par le fameux Dolstoss, la légende du coup de poignard dans le dos, portée par l'ennemi de l'intérieur, formidable manipulation dont les nazis vont se servir avec cynisme pour mettre à nouveau feu au monde, 20 ans après !

Nous savons depuis les temps immémoriaux que l'histoire repasse les plats amers, ses vérités mensongères, manipulées.  
Elle repasse d'autant mieux ses plats amers que trop d'âmes sensibles, faibles se laissent subjugués par un pacifisme béat, illusoire !  
Comment nos gouvernements ont-ils pu croire benoîtement aux dividendes de la paix, à la fin de l'histoire, au règne universel de la démocratie et désarmer la Nation ?

Les tragédies répétées d'aujourd'hui, guerres d'agression, guerres préventives, guerres par proxy, guerres asymétriques du terrorisme fanatique, enraciné dans les haines ancestrales en pleine renaissance au Proche-Orient, ces tragédies nous rappellent avec stupeur les temps de l'autre siècle où les Nations somnambules couraient vers l'apocalypse !  
Sommes-nous revenus à ces temps d'inconscience collective ?

Allons-nous nous laisser gagner par l'inéluctabilité des guerres, solution ultime de tous les problèmes ?

Avons-nous perdu tout sens de nos responsabilités nationales ?  
N'est-il pas temps de nous ressaisir, de retrouver raison ?  
N'est-il pas temps de reprendre notre indépendance diplomatique ?  
La France se doit de s'exprimer, sa voix singulière est attendue.  
« la France n'est la France que lorsqu'elle entreprend une œuvre et qu'elle le fait pour le monde »

**André Malraux, 1976**

La France se doit de prendre des initiatives pour conjurer l'engrenage des conflits mortifères, pour ne pas succomber à des querelles qui ne sont pas les nôtres.

Veillons avec fermeté à maintenir l'unité nationale,  
ne laissons pas les discordes, les haines étrangères poursuivre sur notre sol leurs conflits,  
expulsons les éléments d'une 5e colonne qui se nourrissent de notre naïveté.

Il y va de la paix civile de la Nation.  
Gardons-nous des illusions,  
"Les Français nourrissent volontiers la conviction que des lois et ententes internationales parviennent à empêcher la guerre"

**Charles de Gaulle**

Notre indépendance, et notre défense, c'est la priorité incontournable de l'Etat pour assurer la sécurité de la Nation.

**Voilà les ardues obligations que nous devons à ceux de 14.**

Vive les Nations d'Europe réconciliées

Vivent nos Alliés

Gloire à nos pères de 14

Vive la République

Vive la France !

*\*Jacques Myard Maire de Maisons-Laffitte Membre honoraire du Parlement, Président du CNR et de l'Académie du gaullisme.*





## Ode à l'art et à la culture, de Victor Hugo à André Malraux

Par Christine ALFARGE,

« *La culture est l'héritage de la noblesse du monde* »  
(André Malraux)

Au-delà du temps, si le pouvoir de la poésie unifie les hommes, l'émotion envers notre patrimoine est intacte et nous lie éternellement au divin. Toute sa vie, Victor Hugo a voulu décrire avec des mots forts les sentiments humains avec la volonté de mener une autre bataille, « la guerre aux démolisseurs ». « *L'architecture est le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement, soit comme force, soit comme intelligence* » écrivait-il et nous l'aimons aussi à travers l'histoire de Notre-Dame de Paris qu'il a su magnifier.

Son génie est d'avoir su mener le combat pour la sauvegarde du patrimoine face aux démolisseurs de l'époque et la lutte contre la pauvreté. « *Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre* », s'adressait-il ainsi le 9 juillet 1849 devant les députés dans un discours vibrant et fort. Des paroles bouleversantes toujours d'actualité, sans doute parce que l'âme de la résistance française plane toujours, elle nous murmure que la grandeur de la France s'est bâtie par les solidarités, le courage et la passion pour un pays libre.

### Gloire à tous nos monuments.

Victor Hugo écrivait sans relâche pour arrêter le marteau qui mutilait la face du pays détruisant nos édifices historiques. Il dénonça le vandalisme des spéculateurs jetant à bas nos monuments nationaux avec l'assentiment des municipalités. L'idée que les monuments représentent l'art et la civilisation dont la France peut s'enorgueillir est née au Siècle des Lumières. Il faudra inlassablement répertorier, protéger et entretenir tous ces trésors transmis au fil de l'histoire.

Dès 1830, Prosper Mérimée, nommé inspecteur des monuments historiques par un ministre du roi Louis Philippe, contribuera au sauvetage du patrimoine national en faisant de la France la première destination touristique du monde. Il aura pour mission de « *parcourir successivement tous les départements de la France, s'assurer sur les lieux de l'importance historique ou du mérite d'art des monuments, recueillir tous les documents qui se rapportent à la dispersion des titres ou des objets accessoires qui peuvent éclairer sur l'origine, les progrès ou la destruction de chaque édifice, éclairer les propriétaires et les détenteurs sur l'intérêt des édifices dont la conservation dépend de leurs soins et stimuler, enfin, en le dirigeant, le zèle de tous les conseils de département et de municipalité de manière à ce qu'aucun monument d'un mérite incontestable ne périclite par cause d'ignorance et de précipitation ...* »

« *Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté, son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde. C'est donc dépasser son droit que le détruire* » écrira Victor Hugo dans son pamphlet « Guerre aux démolisseurs » en 1832.

Nous avons tous l'amour de notre patrimoine chevillé au corps, par respect de notre bien commun, veillons inlassablement à le préserver, le restaurer comme les tailleurs de pierres accomplissant leur œuvre en travaillant corps et âme ! De Victor Hugo à Prosper Mérimée, nous sommes tous les descendants d'une histoire patrimoniale nationale, un héritage qui doit nous survivre !

« *L'art, c'est le plus court chemin de l'homme à l'homme* »  
(André Malraux)

Dans les pas de Prosper Mérimée ou Victor Hugo, défendre le patrimoine, l'aimer à travers la culture, l'art et l'histoire qui font la grandeur du pays est essentiel. De la direction des Arts et des lettres à la direction de l'Architecture dont le général De Gaulle souhaitait que son ami André Malraux en eût la charge, le rayonnement culturel de la France retrouvait un relief extraordinaire et incomparable, soutenu par des lois de programmation pour la sauvegarde du patrimoine en ayant le souci de la création architecturale. Ainsi la loi Malraux du 4 août 1962 programme le ravalement des grands monuments de Paris, l'inventaire général du patrimoine culturel, la création des Maisons de la culture, incarnant le symbole d'une époque, d'une pensée, d'une construction.



En 1965, lors de l'inauguration de la maison de la culture de Bourges, le général De Gaulle prononcera un grand discours plébiscitant la place de la culture aux avant-postes. Il s'exprimera ainsi « *La culture domine tout, condition sine qua none de notre civilisation.* »

### L'art, c'est la connaissance, sans la connaissance, on régresse.

Il faut une ouverture sur les autres, l'éducation a tout son rôle, la transmission des parents aussi, donner l'accès à la culture tel qu'André Malraux va le promouvoir lorsqu'il sera nommé ministre chargé des affaires culturelles en 1959 sera pour lui un objectif majeur, s'exprimant ainsi « *le problème politique majeur de notre temps, c'est de concilier la justice sociale et la liberté, le problème culturel majeur, de rendre accessible les plus grandes œuvres au plus grand nombre d'hommes.* » Nous devons être acteurs. Ne demandons pas ce que notre pays peut faire pour nous mais qu'est-ce que nous pouvons faire pour notre pays.

« *La culture a longtemps été liée à une double notion de passé et d'élite. Il y a encore trente ou quarante ans, la culture était d'abord un savoir, un patrimoine de connaissances.* » écrivait Jean d'Ormesson.

L'épanouissement des arts et de la culture est propre à une société qui accepte les contradictions, les provocations, l'inattendu, l'innovation, ne pas être d'accord. C'est une société mature et ouverte jouant un rôle essentiel dans le développement de la créativité.

La réalisation par Marc Chagall d'une fresque monumentale pour orner le plafond du Palais Garnier, symbolise cette abondance créatrice de l'artiste. À la demande d'André Malraux en 1962, ce sublime chef-d'œuvre inauguré le 23 septembre 1964, fit le bonheur de Georges Pompidou, Premier ministre de De Gaulle : « *Ce plafond dépasse mes espérances. Il introduit dans l'Opéra la couleur et la lumière, quelque chose de neuf. Il rendra à cette salle un attrait plus vivant.* » disait-il.

La préservation de la démocratie rend possible cette expansion de la culture et des arts à condition de budgets culturels suffisants, à l'investissement dans des projets audacieux, à une action culturelle favorable à toutes les catégories de la population sans favoriser l'élitisme.



« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert. Eh bien, conquérez-la ! » écrivait André Malraux. Pour que la pensée se déploie et que les arts se renouvellent, la connaissance doit être donnée dès le plus jeune âge pour affirmer la possibilité d'expression à chacun et guider les esprits vers la créativité, la confrontation des idées et le façonnement d'un esprit critique.

Extrait du discours de Victor Hugo, 11 novembre 1848 à l'Assemblée Nationale.

« Eh bien, la grande erreur de notre temps a été de pencher, je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel, et de les détourner par conséquent du bien-être religieux et du bien-être intellectuel. »

L'art est le reflet de l'homme, l'instrument de l'acceptation dans la diversité et un pont dans la différence. L'art peut maintenir les liens, l'ambition des échanges tant nationale qu'internationale, tel le Louvre d'Abu Dhabi réalisé par Jean Nouvel « le musée est une partie de la vie. Il ne doit pas être un espace clos » dit-il, il est la présentation de la civilisation humaine, c'est un espace national, universel.

Notre valeur n'est pas indexée sur ce que nous sommes ou sur nos origines, elle est déterminée par nos actions. C'est ce que nous aimons qui nous anime et nous pousse à agir. Ce que nous accomplirons fera notre valeur. Ce que nous léguerons sera notre souvenir. Le sens de notre vie peut nous conduire à la gloire comme à l'oubli. A nous de prendre le bon chemin. Être plus qu'un habitant de la terre, un acteur de la civilisation. La culture, les arts, et la créativité sont des moteurs pour être portés par toutes les générations éduquées aux fondamentaux. Au temps de la traversée du désert, Albert Camus quittant le général De Gaulle lui demandait en quoi, à son avis un écrivain pourrait servir la France : « Tout homme qui écrit (un temps), et qui écrit bien, sert la France. »

**« La création m'a toujours intéressé, plus que la perfection » (André Malraux)**

L'homme n'est plus au centre de tout. La créativité doit être capable de se mettre au service d'une humanité qui court à sa perte si elle ne rétablit pas les équilibres. La créativité appelle toujours une certaine idée de l'utile et de l'agréable que les autres viendront toujours s'approprier, valider ou rejeter, discuter et enrichir. Oui, la culture, les arts et la créativité peuvent favoriser le partage, le lien affectif et social, et par conséquent, participer au recul des replis identitaires de toutes sortes, des égoïsmes.

Si la culture, les arts et la créativité portent vers le lien social, ils peuvent aussi cultiver ce lien dans l'entre soi de la classe sociale. Pour qu'ils soient pleinement des moteurs de civilisation et à fortiori pour qu'ils le restent, il faut une volonté politique. Elle doit se préoccuper de créer les conditions pour la réception des arts, de la culture, dans toute la population, de lutter contre la précarité sociale qui rive les individus à un quotidien de survie où, les arts, la culture et la créativité peuvent être perçus comme d'insolents privilèges.

Le général De Gaulle avait avant tout l'ambition que chaque Français ait sa place, à condition de s'en donner les moyens notamment l'accès à la culture. « Il ne s'agit pas de contraindre à l'art les masses qui lui sont indifférentes, il s'agit d'ouvrir le domaine de la culture à tous ceux qui veulent l'atteindre. Autrement dit, le droit à la culture, c'est purement et simplement la volonté d'y accéder. » disait André Malraux.



**« Si l'art n'a pas de patrie, les artistes en ont une » (Camille Saint-Saëns)**

La culture est la possibilité même de créer, de renouveler, de partager des valeurs, le souffle qui accroît la vitalité de l'humanité. La culture, les arts et la créativité font appel à notre esprit et notre imagination. L'exploitation de ces facultés permet à l'homme de s'enrichir et de réfléchir.

Lorsqu'il est confronté à d'autres cultures, d'autres individus, il vérifie ses propres connaissances et peut échanger de façon constructive.

Il n'y a rien de pire que l'obscurantisme et l'esprit borné. L'ignorance est un fléau. De tous temps et en tous lieux, l'on constate la créativité de l'humain à travers les arts et la culture. Les échanges culturels entre les peuples sont souvent prétexte à se découvrir, à partager les arts et les connaissances.

L'art et la culture peuvent contribuer de façon capitale à la réalisation d'objectifs qui réconcilient la création de richesse avec le développement durable et le respect des valeurs humanistes communes. Et demain ? Nous avons tous un rôle à jouer en tant que citoyens et consommateurs pour reconnaître la capacité de la culture et de la créativité à nous aider à inventer de nouvelles manières, plus durables, de vivre et de travailler ensemble.

**Le rôle culturel de la France en Europe.**

« Nous considérons que la valeur fondamentale de l'artiste européen, à nos plus grandes époques, depuis les sculpteurs de Chartres, jusqu'aux grands individualistes, de Rembrandt à Victor Hugo, est dans la volonté de tenir l'art et la culture pour l'objet d'une conquête » écrivait André Malraux qui défendait la notion d'héritage culturel, au nom de quoi la France devait retrouver son rôle en Europe.

Pour lui, la culture incarnait l'expression de l'humanité et de sa créativité liée aux talents, à l'industrie, à la civilisation et aux valeurs, son influence sur la créativité étant un moteur d'innovation économique et sociale. « Il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple, car c'est par les ténèbres qu'on le perd » écrivait Victor Hugo.

Le multiculturalisme européen est aussi une chance pour stimuler la créativité. La diversité des cultures en Europe, son histoire et sa géographie sont des sources majeures de créativité. L'autre défi pour l'Europe est d'exploiter au mieux sa diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation. L'avenir de l'Europe est tributaire de sa faculté à transcender les identités locales pour tirer le meilleur parti de la créativité mais aussi pour assurer la présence des diverses identités locales dans un contexte international.

Selon Milan Kundera « Qui d'ailleurs est vraiment bouleversé, atteint, abîmé par l'effacement de la culture européenne ? Il y a malgré tout deux victimes qui doivent en souffrir, d'abord, bien sûr, la philosophie et l'art eux-mêmes. Et puis, la France. Car l'autorité exceptionnelle de la France dans les deux, trois derniers siècles était due à la place privilégiée que les œuvres culturelles occupaient dans la vie de l'Europe. Parce que l'amour de la France ne résidait jamais dans une admiration des hommes d'Etat français, jamais dans une identification à la politique française ; il résidait exclusivement dans la passion pour la culture de la France, pour sa pensée, pour sa littérature, pour son art ».

**« Quant à vous Compagnons, puissent les vieilles mains de notre pays meurtri, et que tant de nations regardent encore tâtonner dans l'ombre, être une fois encore les accoucheuses de l'esprit ! L'esprit européen a perdu une longue et absurde bataille, mais aussi longue et aussi absurde que soit cette bataille, l'esprit que vous incarnez ici, comme au 18 juin, n'a pas encore perdu la guerre » écrivait André Malraux dans son discours du 5 mars 1948.**



*\*Christine ALFARGE Secrétaire générale de l'Académie du Gaullisme*



par Paul Kloboukoff,

## Immigration : élément déterminant de notre population

De temps en temps, il est bon de faire le point sur l'évolution de l'immigration en France à l'aide de données considérées comme non partisans et auxquelles on peut accorder un certain crédit. C'est pourquoi, il est largement fait appel ici aux statistiques de l'Insee que reprennent aussi des sites s'intéressant aux populations des villes. De façon assez systématique, ces sites présentent les répartitions entre femmes et hommes des effectifs totaux, immigrés et étrangers. Et si la « parité femmes - hommes » occupe pas mal les esprits, les statistiques montrent assez souvent des écarts importants, quelquefois inattendus, entre les effectifs des deux sexes localement. Je n'ai pas manqué de signaler ceux rencontrés en chemin.

Concernant l'immigration, il n'y a rien de particulièrement original à souligner. Dans les chiffres, elle avance avec détermination et sérénité. A grands pas ou plus lentement d'une localité à une autre. Ce qui peut expliquer, au moins en partie, les différences entre les perceptions, les inquiétudes et les contrariétés de nos concitoyens selon leurs localisations. Les statistiques montrent des évolutions qui, rapportées à la population totale de la France, peuvent apparaître comme de « petites substitutions » entre habitants français et étrangers intervenues au fil des ans. A l'échelle nationale, la totalisation de ces petites substitutions locales peut elle montrer autre chose qu'un remplacement plus ou moins important ?

### Plus de la moitié de notre croissance démographique vient de l'immigration

Selon les données les plus récentes publiées par l'Insee, en 2022 (au 1<sup>er</sup> janvier) : - la population totale de la France (PTF) était de 67,843 millions (Mi) de personnes, soit de + 1,068 Mi de plus qu'en 2017 ; - l'effectif des immigrés représentait 10,3% de la PTF et avait atteint 7,007 Mi, soit + 0,558 Mi de plus qu'en 2017 ; - l'effectif des étrangers représentait 7,8% de la PTF et avait atteint 5,315 Mi, soit + 0,611 Mi de plus qu'en 2017.

Cela signifie qu'en 5 ans de règne d'Emmanuel Macron, de 2017 à 2022, la croissance démographique de la France a été due pour 52% à l'augmentation de l'effectif des immigrés, et/ou pour 57% à la hausse du nombre d'étrangers.

En 2022, les continents de naissance des immigrés ont été l'Afrique pour 48,2%, l'Europe pour 32,3%, l'Asie pour 13,5%, l'Amérique et l'Océanie pour 6%.

Les pays de naissance des immigrés venant en tête sont ceux du Maghreb pour 29,1%, dont 12,5% pour l'Algérie, 11,9% pour le Maroc et 4,7% pour la Tunisie. Les suivants sont le Portugal pour 8,2%, l'Italie pour 4,9%, l'Espagne pour 3,5% et la Turquie pour 3,3%.

Il est rarement fait état de ces explications de notre « dynamisme » démographique, qui est censé faire pâlir d'envie des voisins de la « vieille Europe »... dont les performances sont aussi « boostées », plus ou moins à contrecœur, par l'immigration.

La densité des étrangers sur le territoire français est très inégale, avec des sommets locaux dépassant les 40%, comme le montrent les exemples ci-après.

### 6% d'étrangers dans la population de La Rochelle, seulement, en 2020

La population de La Rochelle en 2023 est estimée à 78 374 personnes. Elle était de 77 210 en 2020 et de 75 404 en 2015. Elle s'était accrue de + 1 806 personnes de 2015 à 2020.

D'après le recensement de l'Insee de 2020 : - 6 281 des Rochelais, soit 8,1% de ceux-ci, étaient alors des immigrés ; - 4 805, soit 6,2%, étaient de nationalité étrangère. Parmi ces derniers se trouvaient 2 302 femmes et 2 503 hommes.

A côté des modestes proportions d'immigrés et d'étrangers, les statistiques de Ville-data.com (1) montrent principalement un fort



déséquilibre entre les proportions de 54% de femmes et de 46% d'hommes, dans une population de La Rochelle qui vieillit. En 2023, La Rochelle héberge 4 708 octogénaires, dont 3 099 femmes, 986 octogénaires, dont 810 femmes, ainsi que 150 centenaires, dont 110 femmes.

Rapportée à la population, la « densité » de centenaires à La Rochelle est 4,34 fois supérieure à celle de la France entière, où vivent (ou survivent) au total 30 000 centenaires.

19 851 habitants de La Rochelle sont retraités et 14 778 sont sans activité. Le nombre des travailleurs effectifs est limité à 32 545. C'est moins de la moitié (48,4%) des 67 174 habitants en âge de travailler. Nous sommes assez loin des moyennes nationales.

Nombre des Rochelais sont des supporters inconditionnels des « Maritimes », leur équipe de Rugby double championne d'Europe, dont le Stade Marcel Deflandre compte 16 000 places. C'est un antre où la plupart des matches du Top 14 et des compétitions internationales se jouent « à guichets fermés ».

### 11% d'étrangers dans la population de Marseille en 2020

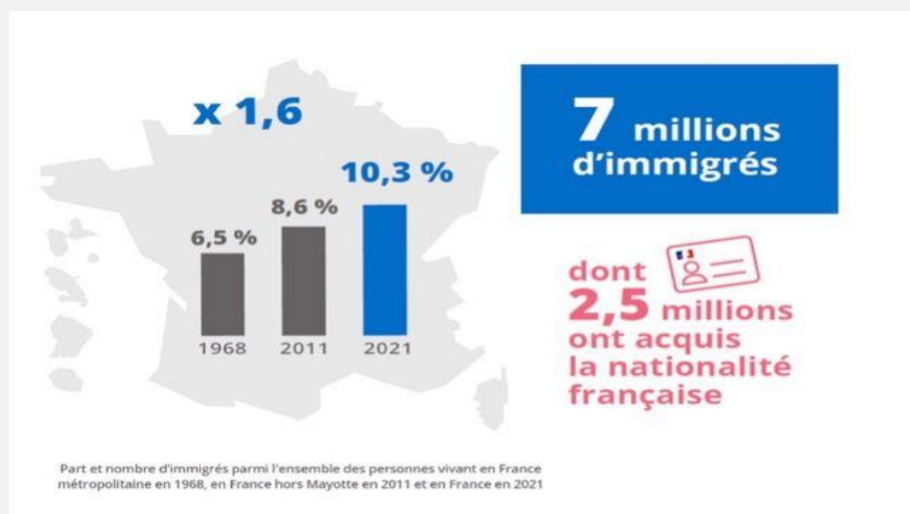
De La Rochelle à Marseille, on change d'échelle, avec une « cité phocéenne » de 875 553 habitants en 2023, dont 464 043 femmes et 411 510 hommes. La population est plus jeune, comptant presque 327 000 habitants de moins de 30 ans. Le 4<sup>ème</sup> âge et le 5<sup>ème</sup> sont honnêtement représentés aussi, avec 66 848 septuagénaires, 42 955 octogénaires, 11 384 nonagénaires, dont 8 344 femmes, et 1 455 centenaires, dont 1 230 sont des femmes.

Les chiffres donnés par Ville-data.com (2) indiquent aussi que le déséquilibre femmes/hommes est encore plus important dans la population marseillaise de nationalité française puisqu'il y a un peu plus d'hommes que de femmes dans la population « étrangère ». La densité des ressortissants étrangers, 11% de la population totale en 2020, y est plus élevée que la moyenne nationale. Parmi les 91 682 étrangers, il y a un peu plus d'hommes, 46 828, que de femmes, 44 854. 17 128 familles de nationalité étrangère ont des enfants. 2 285 d'entre elles (soit 28% de l'ensemble des 8 160 familles de 4 enfants de Marseille) ont 4 enfants et plus. C'est un indice parlant de la fécondité de la gente féminine étrangère, en grande partie africaine.

D'après les infos données par linternaute.com (3), de 2015 à 2020, la population de Marseille s'est accrue de + 8 686 personnes, celle des immigrés, de + 10 538, et celle des étrangers, de + 14 012... tandis que celle des Français a diminué de 781 517 à 776 191, soit de - 5 326 habitants (pour environ 750 000 Marseillais). On ne peut donc pas parler de « grand remplacement ». L'Insee indique plutôt une « petite substitution ».

Si La Rochelle est un temple de l'Ovalie en France, Marseille l'est pour le ballon rond, et héberge de nombreux « fanas » (parfois des « fadas ») du foot. Ce n'est pas pour rien que le Stade-Vélodrome où évoluent les équipes de l'Olympique de Marseille (OM) compte 67 394 places, très souvent entièrement occupées lors des « grands » matches.





### 31% d'étrangers dans la population de Saint-Denis dans le 93 en 2020

Dans nombre des villes du 93, on se trouve sur une autre planète que dans les deux villes côtières précédentes. A Saint-Denis, le nombre d'habitants est de 114 479 en 2023, dont 49% de femmes et 51% d'hommes (4).

17 381 familles ont des enfants, et 4 966 d'entre elles sont des familles nombreuses (FN) ayant au moins 3 enfants. Le nombre d'enfants de familles nombreuses dépasse 16 668.

La population dyonisienne rajeunit. Son indice de vieillissement est de 34 personnes de 65 ans et + pour 100 habitants de moins de 20 ans. Le nombre d'enfants et de jeunes de moins de 30 ans est de 36 769, soit 32,1% de la population totale.

La répartition de la population âgée entre hommes et femmes présente des « discontinuités » inexplicables. Parmi les 4 361 septuagénaires, les 2 295 hommes sont plus nombreux que les 2 066 femmes. Au contraire, et assez naturellement, parmi les 2 228 octogénaires, il y a beaucoup plus de femmes, 1 366, que d'hommes, 862. De même, parmi les 560 nonagénaires, les femmes sont au nombre de 391, pour 169 hommes. Et, « curieusement », on compte 120 hommes chez les centenaires, alors que les femmes ne sont que 55. Je n'ai pas cherché à percer les mystères liés à ces « configurations ». Est-ce vraiment regrettable ?

87 443 habitants de Saint-Denis sont « en âge de travailler », et 52 843 d'entre eux sont en activité. Parmi ces travailleurs, 80% sont de professions intermédiaires, employés et ouvriers, tandis que 15% (seulement ?) sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures. Près de 35 000 Dyonisiens, soit 40% des personnes en âge de travailler, sont retraités ou sans activité.

De source Insee, les données publiées par linternaute.com (5), font état d'une augmentation de la population de la ville de + 2 013 personnes de 2015 à 2020. Pendant ce temps, le nombre d'étrangers a diminué de - 266, tandis que le nombre des Français a cru de + 2 279. Une telle évolution, assez exceptionnelle, surtout dans le 93, mérite d'être soulignée. Mais, depuis 1997, Saint-Denis héberge le plus grand Stade de France, de 80 698 places.

La population de nationalité étrangère est de 34 924 personnes en 2020, soit 31% de la population totale de la ville. Le nombre d'hommes, 19 437, est de + 25,5% supérieur à celui des femmes, 15 487. S'agissant en bonne partie d'une immigration de travail, un tel écart ne surprend pas.

Le nombre des enfants des 5 596 familles étrangères ayant des enfants est d'au moins 12 572, soit presque 35% de la population étrangère totale. A elles seules, les 1 969 familles nombreuses (FN) n'ont pas moins de 6 684 enfants. La réputation de fécondité soutenue des femmes étrangères se trouvant sur notre sol ne semble donc pas démentie à Saint-Denis.

### 39,6% d'étrangers dans la population d'Aubervilliers en 2020

La population d'Aubervilliers est estimée à 94 316 personnes en 2023 (6).

D'après les recensements de l'Insee, la population d'Aubervilliers (93) était de 73 506 personnes en 2006, de 74 701 personnes en 2009, 80 273 en 2014, et 89 401 en 2020. Elle avait alors augmenté de + 21,6% en 14 ans. Le nombre d'hommes, 47 407, soit 53% de la population, était nettement supérieur à celui des femmes, 41 994.

La population avait aussi rajeuni, notamment en raison du rythme élevé des naissances. Sur les 13 684 familles ayant des enfants, 5 490 avaient un seul enfant, 3 431 familles en avaient 2, et 3 853 étaient des familles nombreuses (dont 2 607 avec 3 enfants et 1 246 avec 4 enfants ou plus). A eux seuls, les enfants de FN étaient plus de 12 805, soit d'environ 15% de l'ensemble de la population.

Sur les 68 959 habitants en âge de travailler : - 41 285 avaient une activité, dont 15 249 étaient des employés, 11 889 étaient des ouvriers, 7 395 étaient de professions intermédiaires... et 4 523 (seulement ?) étaient cadres ou de professions intellectuelles supérieures. ; - 7 834 étaient retraités ; - 19 840 étaient sans activité.

On ne fait pas de très vieux os à Aubervilliers. En 2020, on n'y comptait que 3 573 septuagénaires, 1 684 octogénaires, 321 nonagénaires - dont 217 femmes, et 15 femmes centenaires (pas d'hommes).

Il importe de noter ici que, plus encore qu'à Saint Denis, la proportion élevée d'étrangers à Aubervilliers influence fortement la détermination des données relatives à l'ensemble de la population de la ville.

De 2006 à 2020, la population immigrée d'Aubervilliers est montée de 29 578 habitants à 41 417, augmentant ainsi de + 11 839 personnes.

En 2020, à Aubervilliers vivaient 35 381 personnes de nationalité étrangère, soit 39,6% de sa population. Parmi elles, il y avait + 33% de plus d'hommes que de femmes. Dans les familles ayant des enfants, la proportion des FN était plus forte que dans les familles françaises.

En 2006, le nombre d'étrangers était de 25 471, pour une population totale de 73 509 habitants (7). De 2006 à 2020, la population étrangère a cru de + 9 910 personnes, et la population totale a augmenté de + 15 892 habitants. Ainsi, au cours de ces 14 années, 62,4 % de la croissance de la population de la ville est venue de celle de sa population étrangère.

Pendant ce temps le nombre d'Albertvillariens français a augmenté de + 5 070 personnes pour atteindre 53 108 en 2020, soit 59,4% de la population totale de la ville... contre 65,4% en 2006. Ce recul et cette « substitution » sont ils vraiment minimes

\*Paul KLOBOUKOFF Académie du Gaullisme Le 29 novembre 2023

#### Sources et références

(1) Population de La Rochelle 2023 Ville-data.com/nombre-d-habitants/La-Rochelle-17-17300

(2) Population de Marseille 2023 Ville-data.com/nombre-d-habitants/Marseille-13-13055

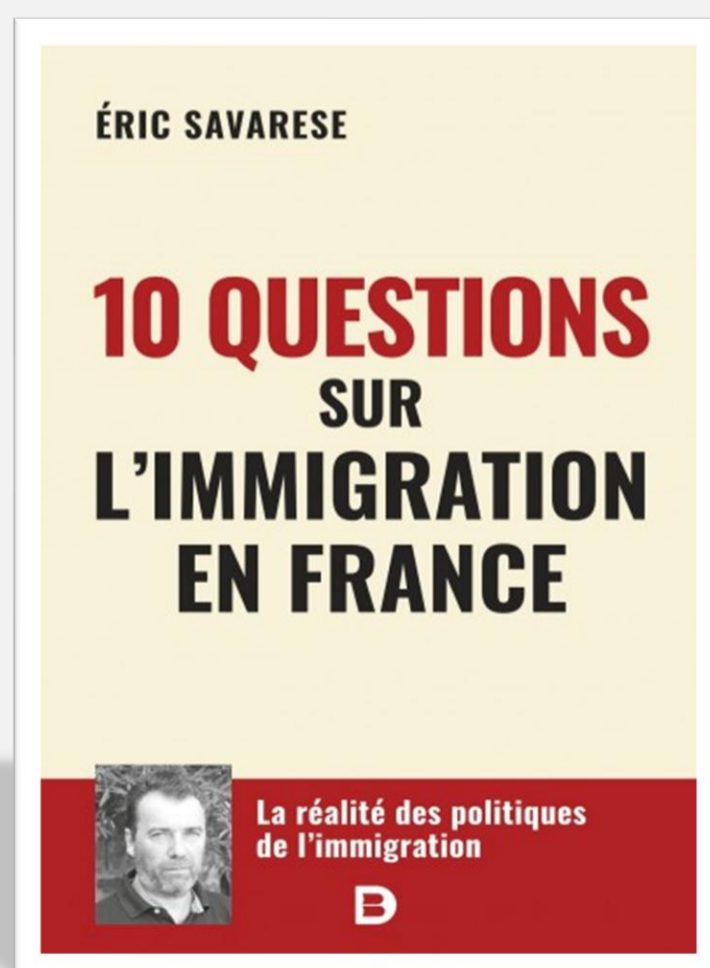
(3) Population de Marseille (13000) linternaute.com/ville/marseille/ville/13055/demographie

(4) Population de Saint-Denis 2023 Ville-data.com/nombre-d-habitants/Saint-Denis-93-93066

(5) Population de Saint-Denis (93066) linternaute.com/ville/saint-denis/ville-93066/demographie

(6) Population d'Aubervilliers 2023 Ville-data.com/nombre-d-habitants/Aubervilliers-93-93001

(7) Population d'Aubervilliers (93001) linternaute.com/ville/aubervilliers/ville-93001/demographie



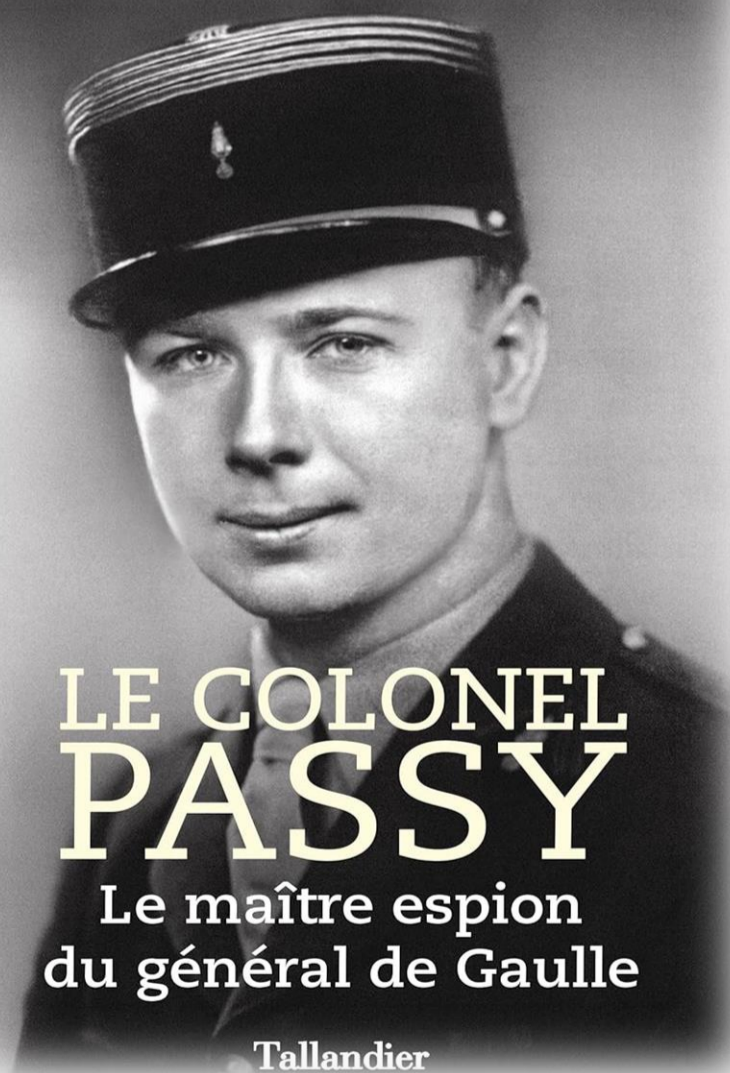


**LE COLONEL PASSY.**  
**LE MAÎTRE ESPION DU GÉNÉRAL DE GAULLE**  
 Sébastien ALBERTELLI

Sébastien Albertelli est professeur agrégé et docteur en histoire, spécialiste de l'histoire de la France libre, de la Résistance et des services secrets. Il est notamment l'auteur des Services secrets du général de Gaulle (2009), d'Histoire du sabotage (2016) et de La Lutte clandestine La France (2019).



SÉBASTIEN ALBERTELLI



### Résumé

L'histoire du colonel Passy (1911-1998) est d'abord celle d'une extraordinaire destinée. Le capitaine de 29 ans qui rallie la France libre dès 1940 fait partie de la poignée de volontaires sans lesquels le général de Gaulle n'aurait pu espérer réussir son pari fou : asseoir la France à la table des vainqueurs en 1945.

Sans aucune expérience, le colonel Passy crée le BCRA – les services secrets de la France libre – qui assure la liaison avec la Résistance, organise des réseaux de renseignement et met sur pied une armée secrète.

En 1945-1946, il bâtit le SDECE, qui deviendra l'actuelle DGSE en 1982. Sûr de lui, admiré, craint ou détesté, nimbé d'une réputation sulfureuse, il entretient des relations complexes avec nombre d'acteurs de premier plan, à commencer par le général de Gaulle.

Son brillant parcours prend brutalement fin en 1946. Il est alors mis aux arrêts de forteresse sur décision du gouvernement, accusé d'avoir dissimulé des fonds importants à son successeur et de s'être personnellement enrichi. Malgré ses demandes, il ne sera jamais jugé. Cette « affaire Passy » brise sa carrière.

Est-il la victime d'une cabale politique ou s'en tire-t-il à bon compte ? Pour la première fois, un historien rouvre le dossier en s'appuyant sur des archives longtemps restées inaccessibles.



## « DONNER LA PAROLE AU PEUPLE SOUVERAIN EST L'UN DES SOCLES DE LA CONSTITUTION »



### ENTRETIEN AVEC YVES DE GAULLE PAR CLAUDINE WÉRY

Le 4 octobre dernier a marqué le soixante-cinquième anniversaire de la Constitution de la Ve République dont la longévité est désormais supérieure à celle de toutes les Constitutions de notre pays. Petit-fils du Général de Gaulle, Yves de Gaulle raconte l'histoire de ce texte « rédigé en quelques semaines », avec Michel Debré en « chef d'orchestre » d'une « partition » écrite par De Gaulle. S'il déplore que le quinquennat ait « abîmé » la Constitution, Yves De Gaulle, membre du comité de rédaction de la Revue des Deux Mondes, approuve en revanche les pistes de modifications récemment évoquées par Emmanuel Macron pour assouplir le recours au référendum.

#### Quel regard portez-vous sur la longévité de la Constitution de 1958 ?

**Yves de Gaulle** Notre constitution actuelle est maintenant, dans l'histoire chaotique de la République française, celle qui aura duré le plus longtemps, davantage que les trois lois constitutionnelles de mars et juillet 1875 qualifiées de « constitution de la III<sup>ème</sup> République ». Pourtant la longévité de celle-ci n'est pas comparable à celle-là. En soixante-cinq ans d'existence, la III<sup>ème</sup> République a su relever la France après la défaite de 1870, reconstituer ses armées, faire de bonnes lois sociales, développer l'instruction et gagner la Grande Guerre presque seule.

Après 1918, son histoire fut ensuite celle de l'indécision et de la contradiction, en raison notamment de son caractère excessivement parlementaire, pour finir, au moment de la défaite de 1940, en dictature par le vote de ses propres élus qui donnèrent eux-mêmes les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

En 1958, c'est, pour la première fois, une république qui succède à une autre. Après l'échec de la IV<sup>ème</sup> République où l'Assemblée était toute puissante, dominée par les partis politiques, leurs intérêts, leurs combinaisons, leurs désaccords, le général De Gaulle a considéré qu'il fallait enfin à la France un « dispositif », consacré par un texte de niveau constitutionnel, approuvé par le peuple tout entier, et véritablement basé sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, mais avec un équilibre de cette répartition volontairement orientée dans le sens de l'Exécutif. C'est ainsi que le président y est « le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités », comme il assure, par son arbitrage, « le fonctionnement régulier de pouvoirs publics et la continuité de l'État » (1). Il y existe aussi un gouvernement qui, procédant de son choix (2), « détermine et conduit la politique de la nation » (3), responsable devant l'Assemblée nationale qui peut le censurer (4), tandis que le Premier ministre engage sa responsabilité devant elle sur son programme. Quant au Parlement, et c'est essentiel, il vote les lois dont les projets lui sont présentés par le gouvernement ou les propositions de lois qu'il peut faire lui-même, ainsi qu'il encadre et ratifie les projets d'ordonnance. Mais le président conserve la maîtrise du jeu en pouvant rebattre les cartes si les circonstances l'exigent : dissolution de l'assemblée opposante (5), appel au pays au-dessus du Parlement par voie de référendum, et, en cas de péril public, prise de toutes les mesures qui paraissent nécessaires. La constitution de la Ve République, volontairement tournée vers le suffrage populaire, est un texte où la gestion de l'équilibre des pouvoirs lui permet l'acte de gouvernement aussi bien en eaux calmes que dans des circonstances difficiles. Elle a apporté au pays la stabilité institutionnelle qui lui manquait.

#### Michel Debré est la cheville ouvrière du texte écrit entre juin et octobre 1958, mais on dit que « l'écrivain en chef » était le Général De Gaulle et qu'il faisait beaucoup de recommandations orales. Que savez-vous des conditions de la rédaction du texte, votre grand-père vous en a-t-il parlé ?

**Yves de Gaulle** Le texte de la constitution fut mis au point très rapidement. Entre le moment où le général De Gaulle est investi par l'Assemblée nationale (le 3 juin 1958), et le vote du texte constitutionnel par référendum le 28 septembre, quelques semaines seulement auront été finalement nécessaires pour rédiger le contenu puisque le Comité consultatif constitutionnel, consulté sur le projet, a rendu son rapport sur la future constitution à la veille du 15 août, juste avant le Conseil interministériel qui l'a adopté et sa transmission pour avis au Conseil d'Etat. Michel Debré, aidé par un petit comité de rédaction travaillant dans le secret le plus contraint, en a été le chef d'orchestre. Mais c'est De Gaulle qui a écrit la partition. D'ailleurs, l'architecture de l'ensemble vient directement du discours de Bayeux (6). Il y définissait en substance les axes suivants : les pouvoirs publics doivent être nettement séparés et fortement équilibrés, avec, au-dessus des contingences politiques, un arbitrage national qui fasse valoir la continuité au milieu des combinaisons (7). Si le gouvernement est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, il ne saurait procéder d'elle sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle celui-ci ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations (8). C'est donc du chef de l'État, élu par un large collège composé de manière à faire de lui le Président de l'Union française, que doit procéder le pouvoir exécutif, en particulier d'accorder l'intérêt général avec l'orientation qui se dégage du Parlement quant aux choix et aux nominations des ministres à commencer par le premier d'entre eux.

Il estimait également, par-delà la présidence normale des Conseils du gouvernement, et les pouvoirs « classiques » accordés au Chef de l'État (Promulgation des lois, prise des décrets, garantie de l'indépendance nationale et des traités, etc...), que celui-ci, dans les moments de grave confusion, devait pouvoir inviter le pays à faire connaître par des élections ou par referendum sa décision souveraine. Nous avons souvent abordé le sujet, plus sur le fond que sur la manière d'y parvenir à l'exception de la procédure référendaire indispensable pour conférer au texte sa validité populaire. Je lui avais demandé si la constitution nouvelle était une révolution. Sa réponse correspondait bien à sa manière de, toujours, remettre les choses en perspective : la Constitution de 1958 est déplacement plus que rupture, rééquilibrage plutôt que changement, et davantage mise en commun de dispositions venues d'ailleurs, ou d'avant, que novation, irruption ou révolution. Il nous aura fallu, disait-il, depuis la mort du roi, près de 170 ans pour que la France ait la République qu'elle mérite.



## **Vous avez eu de nombreuses discussions avec lui dont vous avez d'ailleurs tiré un livre (9). De façon globale, vous souvenez-vous d'échanges avec lui sur le texte de la Constitution ?**

**Yves de Gaulle** Après les péripéties autour de la modification constitutionnelle de 1962 qui vit s'instaurer l'élection du président au suffrage universel direct, mon grand-père s'inquiétait non seulement pour l'avenir du texte mais aussi pour la manière de s'en servir. Sur l'équilibre des pouvoirs, sa crainte principale tenait à la tentation qui pourrait être introduite de réduire la durée du mandat présidentiel et de le faire élire au même moment que les membres de l'Assemblée nationale. Il lui importait de ne pas unir et donc confondre l'élection des deux pouvoirs, qui mêlerait directement la désignation du président de la République à la lutte directe des partis pour acquérir la majorité à l'Assemblée. Dans notre équilibre institutionnel, il lui était essentiel de bien distinguer les fonctions régaliennes du président de la République de celles, par nature plus éphémères, du Premier ministre. Être garant de la continuité de l'État exige de la durée et n'équivaut pas à conduire la politique de la nation. Pas davantage le recours au référendum, à la dissolution, aux pleins pouvoirs avec la gestion des problèmes du jour, la direction de l'administration et l'activité réglementaire. La nature, l'étendue, la durée de la tâche du chef de l'État impliquent qu'il ne soit pas absorbé, sans relâche et sans limite, par la conjoncture politique, parlementaire, économique et administrative (10).

Tout commandait pour lui de maintenir la distinction entre la fonction et le champ d'action du président de la République de ceux du Premier ministre, sans vouloir les rapprocher ou les confondre, à commencer par la durée du mandat présidentiel. Il craignait cette hypothèse qui, sournoisement mais directement, atteindrait le cœur de notre texte constitutionnel en installant une double confusion : d'une part, entre un président de la République investi de la légitimité conférée par le suffrage universel, détenteur et déléguant l'autorité de l'État, avec un Premier Ministre, désigné et maintenu par celui-là, siégeant autour de lui pour la détermination comme la mise en œuvre de la politique de la nation, disposant de son propre pouvoir réglementaire, et, d'autre part, celle d'un rapprochement implicite, par fusion des échéances, de la clef de voûte de nos institutions avec le pouvoir législatif dont la différence de pouvoirs, de préoccupations, de rythme et d'origine électorale est totalement claire. C'est malheureusement ce qui s'est produit.

Quant à la manière d'utiliser la constitution, le risque majeur a toujours été pour le général soit, ne pas s'en servir pleinement si les circonstances l'exigent, soit, d'en dénaturer l'esprit. Lors d'une conférence de presse donnée le 31 janvier 1964, il avait déclaré : « Une constitution, c'est un esprit, des institutions, une pratique ». Les trois termes sont liés. Jules Grévy avait, en son temps, dénaturé sa fonction et donc l'application des lois constitutionnelles de 1875 en se refusant, pour jamais, à pouvoir exercer son droit de dissolution. De Gaulle craignait d'autres occurrences comme celle de ne pas être en accord complet avec les résultats du suffrage universel. Il mettait en exergue un fait essentiel : le régime adopté par le pays en 1958 est celui de la majorité nationale, celle qui se dégage de la nation tout entière, s'exprimant en sa masse indivise et souveraine (11). Le respect de la souveraineté du peuple est l'essentiel de notre démocratie quelle que soit la manière dont il l'a manifesté. Le signe final de l'arithmétique électorale était une évidence pour De Gaulle, premier Président de la Ve République, simple à interpréter en cas de question directe, et au fond sans ambiguïté en cas d'élection des députés qui soutiennent ou pas le Gouvernement qu'il a nommé et la politique qu'il conduit. Qui peut sérieusement douter du sens à donner à l'expression de cette souveraineté ?

Si le texte constitutionnel ne force pas le chef de l'État à tirer des conséquences personnelles des résultats des élections générales ou des référendums, le général considérait que le peuple français, par la majorité de ses suffrages, l'obligeait en personne et directement. Il l'a prouvé en 1969. Toute autre combinaison lui était impensable. Il considérait simplement qu'un président de la République qui se risquerait à cohabiter, au-delà du terme qui lui est donné pour rebattre les cartes, avec une majorité parlementaire contraire et donc un gouvernement que ne serait pas le sien, mesurerait pleinement son impuissance réelle, par-delà les effets du discours ou les postures publiques. Si la souplesse de notre texte fondamental permet beaucoup y compris d'en briser le lien cardinal qui unit légitimité et légalité, le général avait choisi son camp.

## **La Constitution de 1958 est caractérisée par un pouvoir présidentiel fort et un monopole de l'exercice du pouvoir par les élus. Pensez-vous qu'aujourd'hui, avec l'évolution de la société, il faudrait que la voix des citoyens y ait une place plus importante ?**

**Yves de Gaulle** Le désintérêt grandissant de la population pour les consultations électorales est un problème qu'il faudra essayer de résoudre. Rappels cependant une évidence : avant que notre constitution soit « abimée » par la mise en place du quinquennat et « interprétée » quant à la pratique du référendum et ses risques, le peuple français était beaucoup plus souvent sollicité au niveau national qu'il ne l'est depuis. Après tout, aujourd'hui, entre deux élections présidentielles et législatives simultanées, le peuple français n'est plus consulté à ce niveau pendant cinq ans. De Gaulle, entre septembre 1958 et le 28 avril 1969, soit directement, soit par l'intermédiaire des élections générales, a procédé à dix consultations nationales, cinq référendums, quatre élections législatives et une élection présidentielle, soit, en moyenne, une consultation par an. L'assouplissement du dispositif de référendum d'initiative partagée (RIP) est un début de solution qui ne saurait cependant pallier les limitations apportées par les modifications, interprétations, et utilisations de la constitution. Les qualité et quantité de la participation électorale vont de pair, je le crois, avec le nombre d'occasions données au peuple français de pouvoir s'exprimer.

## **Le 4 octobre à l'occasion de l'anniversaire de la Constitution, Emmanuel Macron a justement proposé de modifier la loi fondamentale sur deux points : l'élargissement aux questions de société du champ des référendums et l'assouplissement des conditions de mise en œuvre de ces référendums. Qu'en pensez-vous ?**

**Yves de Gaulle** Donner le plus souvent possible et chaque fois que nécessaire la parole au peuple souverain est l'un des socles de la constitution de 1958, tout au moins dans sa version originale. Rappelons que celle-ci a été modifiée à vingt-quatre reprises depuis 1958, une première fois le 4 juin 1960 (modification de l'article 85), et la dernière fois avec la loi constitutionnelle « fourre-tout » de 2008, mais sans que le suffrage universel soit systématiquement utilisé. Le souhait du président de la République d'élargir et moderniser le champ du référendum et ses conditions de mise en œuvre va dans le bon sens, même si, et il le rappelle également, le rapprochement des citoyens avec leurs élus et leurs institutions n'est pas réductible à cette seule pratique.

Entre autres difficultés, il existe deux obstacles majeurs à l'affirmation de cette volonté. Le premier, cela a été rappelé dans le discours du président le 4 octobre dernier, tient à la façon d'éviter le déficit démocratique issu, globalement sur le même sujet, entre la volonté des Français de rejeter par référendum en 2005 le projet de constitution européenne, et le revirement sur la question en 2007 par l'adoption du traité de Lisbonne voté par les parlementaires réunis en Congrès en application de l'article 89 de la constitution. La difficulté exprimée – ne pas, selon son expression, « faire bégayer la République » – n'est pas facile à résoudre et ne va pas de soi. Est-il légitime de contrarier l'expression du suffrage populaire même si celle-ci conduit à des changements législatifs fréquents ou même à des revirements ? Après tout, une nouvelle loi votée au Parlement peut librement défaire une loi précédente.

Le second obstacle tient plus à l'utilisation de l'article 11 qu'à l'élargissement de son champ d'application même si celui-ci peut en faciliter le recours. Rappelons qu'il existe, depuis les débuts de la Ve République, un conflit de procédures pour pouvoir modifier le texte constitutionnel. Le général de Gaulle a toujours considéré, sans écarter en rien l'article 89, qu'il pouvait utiliser l'article 11 c'est-à-dire la consultation populaire directe, à sa seule initiative, pour demander aux Français l'autorisation de modifier la loi fondamentale sur l'organisation des pouvoirs publics. Il l'a fait en 1962 et en 1969. Cette même procédure a ensuite été utilisée en 1992 lors de la ratification du traité de de Maastricht. La communauté des juristes et de beaucoup de parlementaires estiment, de leur côté, qu'il n'y a pas d'autre voie que l'article 89 pour amender la constitution. Le débat n'est pas juridiquement tranché. Il est, en outre, contraint par le Conseil Constitutionnel qui rappelle à l'envi qu'il a notamment pour mission de contrôler la validité du décret de convocation des électeurs et donc la régularité de la question posée.

(1) Article 5 de la Constitution (2) Article 8 de la Constitution (3) Article 20 de la Constitution (4) Article 49 de la Constitution (5) Mémoires d'espoir-tome 1-Le chef de l'État (6) Discours de Bayeux-16 juin 1946-Discours et messages-Année1946 (7) Ibid. (8) Ibid. (9) Yves de Gaulle, Un autre regard sur mon grand-père, Plon, 2016. (10) Conférence de presse du 9 septembre 1965 – DM – Année 1965. (11) Conférence de presse du 9 septembre 1965 – DM – Année 1965.



## 60ème anniversaire de l'Ordre national du Mérite Institution républicaine née au cœur du XXème siècle, l'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur.

Il a pour vocation de récompenser les « mérites distingués » et d'encourager les forces vives du pays.



Institution républicaine née au cœur du XX<sup>ème</sup> siècle, l'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur. Il a pour vocation de récompenser les « mérites distingués » et d'encourager les forces vives du pays.

En 60 ans d'existence, l'ordre national du Mérite a conquis une place à part entière dans la société française.

Sa vocation

Comme la Légion d'honneur, l'ordre national du Mérite est un ordre universel, qui distingue des personnes issues de tous les domaines d'activité. Il s'agit du second ordre national destiné à honorer des citoyens français en complémentarité avec la Légion d'honneur. Pour obtenir le ruban bleu, la durée des services demandée est moins longue (10 ans au lieu de 20 ans pour la Légion d'honneur). Avec une triple vocation :

- Traduire le dynamisme de la société.

L'ordre national du Mérite a vocation à accueillir des générations plus jeunes dont la valeur n'attend pas le nombre des années. Il est chargé de stimuler les énergies individuelles, de fédérer toutes les volontés et de récompenser l'innovation et la participation au rayonnement de la France.

- Donner valeur d'exemple.

L'ordre est conçu comme une forme d'émulation pour que chacun donne le meilleur de lui-même et que la communauté des récipiendaires dans son ensemble représente l'esprit civique français.

- Reconnaître la diversité.

L'ordre du Mérite incarne enfin la diversité de la société française, ses cultures, ses origines sociales, ses nouveaux secteurs économiques (nouvelles technologies, internet, télécoms, etc). Il reconnaît l'engagement de la jeune génération.

Comme pour la Légion d'honneur, l'ordre national du Mérite garantit une véritable égalité d'accès, afin que tout citoyen méritant, quelle que soit sa place dans la société, puisse être reconnu par la nation.

Ses critères d'attribution

- Avoir rendu des « services distingués » militaires ou civils.

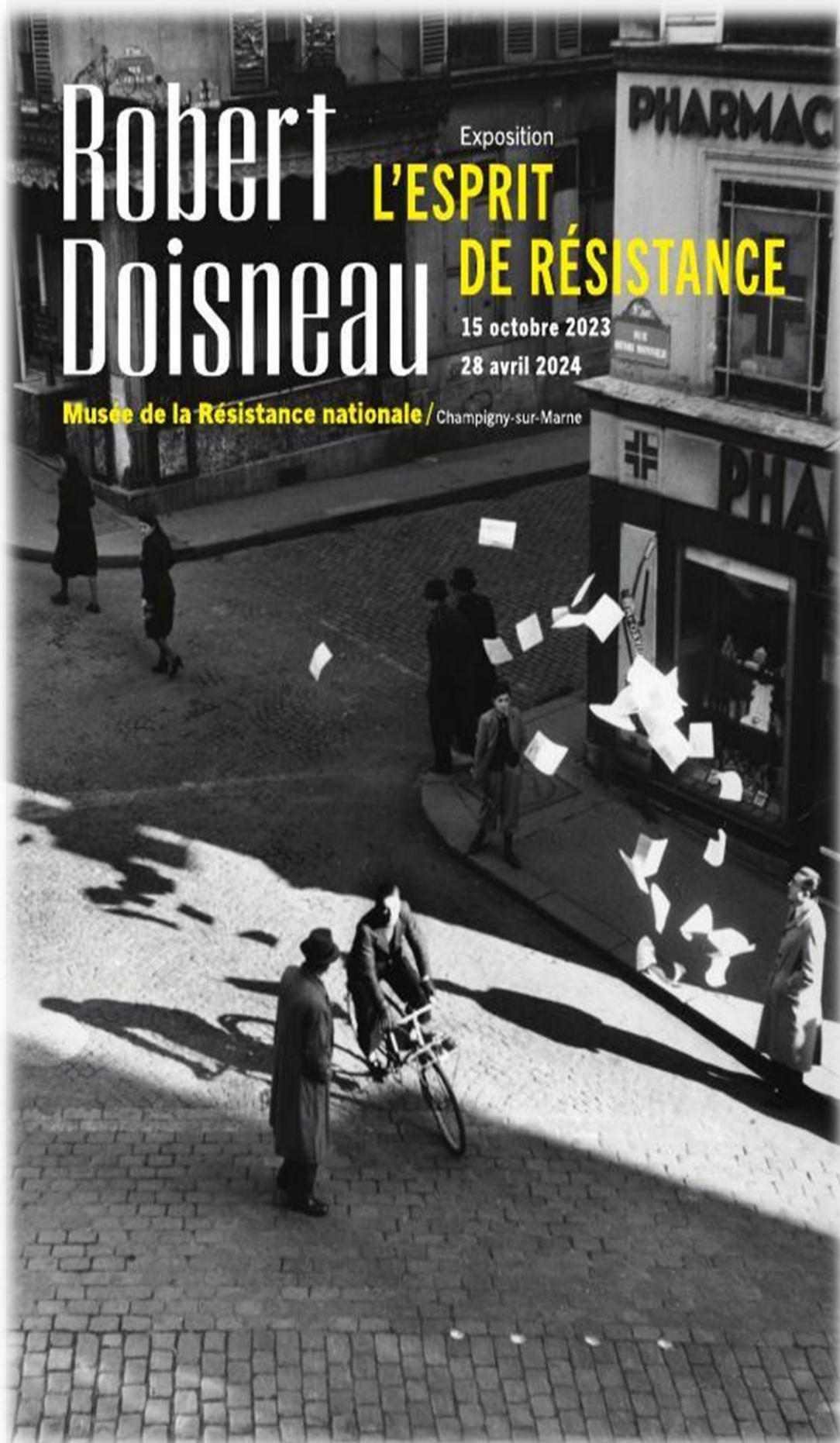
Autrement dit, des actes de dévouement, de bravoure, de générosité, de réels mérites ou un engagement mesurable au service des autres ou de la France, ne présentant pas encore les qualifications suffisantes pour accéder à la Légion d'honneur.

- Pouvoir justifier d'une activité de 10 ans minimum
- L'accession à un grade supérieur se fait par la preuve de nouveaux mérites
- Il faut une durée minimale de 5 ans de plus pour être promu officier, 3 ans pour le grade de commandeur, 3 ans pour être élevé à la dignité de grand officier et de nouveau 3 ans pour grand'croix.





## EXPOSITION “ROBERT DOISNEAU L’ESPRIT DE RÉSISTANCE” DU 15 OCTOBRE 2023 AU 28 AVRIL 2024



Robert  
Doisneau

Exposition  
**L’ESPRIT  
DE RÉSISTANCE**

15 octobre 2023  
28 avril 2024

Musée de la Résistance nationale / Champigny-sur-Marne

### PRÉSENTATION DE L’EXPOSITION

Si Robert Doisneau est mondialement célébré en tant que photographe de talent, son activité de faussaire est encore méconnue. Ce dernier a pourtant réalisé des faux papiers pour la Résistance : mettant à profit ses compétences de photographe et de graveur, il a contribué à protéger de nombreuses personnes persécutées par le régime de Vichy et par l’occupant. Pendant toute la guerre, il a œuvré dans l’ombre de façon isolée. Ce n’est qu’au soir de la Libération qu’il a rencontré les travailleurs anonymes de la Résistance et qu’il a découvert par là même qu’il avait œuvré pour le réseau auquel appartenait aussi Roger Vailland. Témoin de la vie sous l’Occupation et de la Libération de Paris, Robert Doisneau a contribué, par ses clichés, à former les images de la Résistance dans notre imaginaire collectif.

Après la Libération, il a révélé l’engagement des imprimeurs clandestins dans une série réalisée en 1944-1945 pour la revue *Le Point*. À l’instar de ce reportage, l’exposition rendra hommage aux “petites mains” qui ont permis la diffusion des idées de la Résistance, dont Robert Doisneau a reconstitué les gestes. L’enjeu mémoriel est de taille : pour ce photographe humaniste, attaché au lien entre le sujet et son environnement, il s’agissait de témoigner du quotidien des Parisiens pendant et après cette funeste période.

À travers les clichés et les objets personnels de Robert Doisneau, le visiteur découvrira (ou redécouvrira) les techniques de la photographie argentique. Les possibilités qu’offraient des appareils comme le Rolleiflex, avec lequel le photographe a réalisé son célèbre autoportrait en 1947, lui ont permis de faire des reportages saisissants de vérité. Enfin, l’exposition mettra en lumière la contribution de Robert Doisneau à la reconnaissance de la photographie comme pratique professionnelle mais aussi artistique aux côtés des photographes du courant dit “humaniste”. S’il a dû, toute sa carrière durant, répondre à des impératifs de commande, il a toutefois pu réaliser des clichés plus personnels, au gré de ses pérégrinations dans les rues parisiennes, circulant obstinément “là où il n’y a rien à voir”, accumulant les images qui feront son succès.

L’exposition “Robert Doisneau, l’esprit de Résistance” rend hommage à la mémoire du photographe, du “résistant”, mais aussi et surtout de l’homme qu’il était : simple et modeste, plein d’humour, humaniste et engagé. Spectateur ou participant, Robert Doisneau a immortalisé, toujours en accord avec sa personnalité et ses convictions, la Résistance face à l’Occupation et lors de la Libération. L’esprit de Résistance qui jalonne son œuvre et son parcours se perpétue aujourd’hui à travers ses filles, Annette Doisneau et Francine Deroudille, qui animent l’Atelier Robert Doisneau.

**Musée de la Résistance nationale**

Site Aimé Césaire  
40, quai Victor Hugo  
94500 Champigny-sur-Marne



Président Jacques MYARD

# LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 233 Janvier 2021- vingt-neuvième année



*Le combat de l'avenir*

**SOMMAIRE**

- Nouvelle Année, Nouvel Espoir : rétablissons la souveraineté de la France. Jacques Myard page 1
- « Ils ont fait la France grandiose... » ... Christine Alfarge page 2
- Le général de Gaulle économie et finances ... Henri Fouquereau page 3
- Note de lecture de l'ouvrage « Entretien avec Michel Anfröl » ... Marc Fossez page 4
- Noël nous faire redécouvrir l'échange vrai Marc Dugois page 7
- Deux défis majeurs pour le nouveau président américain ... Paul Kloboukoff page 8




**BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN**  
 Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à :  
 Académie du Gaullisme

Nom et prénom..... Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fix..... Téléphone portable.....

Courriel .....

Cotisations : ---- x 25 € (plus de 25 ans) ---- x 10 € (moins de 25 ans) ---- x 30 € (couple)  
 A partir de ---- x 75 € (membre bienfaiteur)

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie de Gaullisme, Monsieur ALFARGE Amir  
 12, Rue Rabelais 86130 JAUNAY- MARIGNY

Site officiel Paris France  
[www.academie-gaullisme.fr](http://www.academie-gaullisme.fr)